

Agriculture & agroalimentaire Europe centrale & balte

(Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Estonie, Lettonie, Lituanie)

Une publication du SER de Varsovie
N° 2 – Octobre 2025

POINTS PRIORITAIRES :

A. ACTUALITES AGRICOLES :

Estonie :

- « La survie du pays dépend du développement régional et de la sécurité alimentaire »
- Le secteur agricole emprunte 2,4 fois plus que l'année dernière
- Pour lutter contre la peste porcine, l'État achète jusqu'à 500 000 conserves de sangliers
- Visite du commissaire européen à la pêche et aux océans, Costas Kadi
- La Chambre d'agriculture et du commerce défend la sécurité alimentaire européenne
- Situation sur le marché
- La production de tourbe fragilisée par de fortes pluies

Lettonie :

- Réforme avicole : entre éthique et économie
- Un accord de principe sur le budget de l'État pour l'année 2026
- 4,2 M€ d'aide européenne pour les agriculteurs touchés par les intempéries
- La taxe sur la tourbe et le bois non transformé augmente à partir de 2027
- Une société néerlandaise deviendra le plus grand propriétaire forestier privé du pays

Lituanie :

- Un nouveau ministre de l'Agriculture
- 30 M€ pour les investissements dans les entreprises de la bioéconomie
- Conférence « Our Baltic » : le ministère de l'agriculture souhaite que les décisions de gestion soient fondées sur la science et que les crédits de la PCP soient à la hauteur

République tchèque :

- Bilan de la production et du commerce agricole en 2024
- Avancées notables dans le secteur bio
- Estimation de la récolte
- Les agriculteurs demandent de simplifier l'emploi des travailleurs étrangers et de réglementer les importations
- Les aides directes PAC pour 2025

Slovaquie :

- Nouvelle loi sur l'usage des terres : une menace pour la propriété privée ?
- Augmentation constante des prix des aliments
- Le déficit agroalimentaire s'aggrave
- La meunerie slovaque réclame un soutien d'État
- Les grandes entreprises agroalimentaires sous tension : entre croissance des revenus et marges en recul
- La production nationale de sucre reste autosuffisante malgré la pression des prix
- Le secteur laitier se redresse après l'épidémie de fièvre aphteuse
- L'élevage ovin redémarre : une décennie de déclin stoppée grâce à un soutien record de 17,2 M€

Pologne :

- Les 3 priorités gouvernementales dans le secteur agricole
- Bilan des 90 premiers jours du ministre de l'Agriculture
- Une nouvelle nomination au cabinet du ministre et changement de cadres dans les institutions agricoles
- Accord UE-Ukraine : la Pologne maintient son embargo sur certains produits
- Scandale foncier : deux ex-ministres du PiS suspendus après une vente suspecte de terres publiques
- La Pologne défend un cadre financier fort et stable pour les agriculteurs européens
- Plan de soutien aux agriculteurs
- Face à la baisse des prix, les petits agriculteurs ouvrent leurs champs au public
- Quotas de pêche attribués à la Pologne pour l'année 2026
- Mise à jour du Plan Cadre d'Actions pour l'Alimentation et l'Agriculture Biologique
- Montants des aides directes prévues pour 2025

B. ACTUALITES SANITAIRES :

Lituanie :

- Peste porcine africaine

Slovaquie :

- Myxomatose : alerte sur les populations de lièvres dans l'ouest du pays
- Grippe aviaire (IAHP) confirmée

Pologne :

- Grippe aviaire (IAHP) : un nouvel épisode de la maladie - 12 foyers
- Newcastle : 54 foyers dans les élevages de volaille en 2025
- Peste porcine africaine (PPA) : 17 foyers confirmés en élevage
- Fièvre catarrhale ovine : 11 foyers depuis le début de l'année
- Rage : 18 cas recensés depuis le début de 2025

Actualités Agricoles

Estonie :

➤ Pour le ministre Terras, la survie du pays dépend du développement régional et de la sécurité alimentaire

Le ministre des Affaires régionales et de l'Agriculture a présenté un rapport devant le Parlement donnant un aperçu de la mise en œuvre de la **stratégie de développement à long terme de l'État** « Estonie 2035 » dans son domaine. Elle repose sur **deux piliers** : un **développement régional viable et une sécurité alimentaire sûre**.

Le ministre a d'abord dressé un aperçu de la **situation démographique** (taux de natalité historiquement bas) et de **l'inégalité dans le développement régional** (répartition de la population entre deux grands centres – Tallinn et Tartu – et le reste du pays).

« L'objectif précis du gouvernement est de **réduire les écarts de développement entre les régions**. Entre autres choses, nous nous sommes fixés pour objectif **qu'au moins 40 % du soutien aux entreprises aille en dehors de Tallinn et de Tartu et de leurs municipalités voisines** », a déclaré le ministre.

Dans son discours, M. Terras a également mis l'accent sur **l'innovation agricole et l'exportation de produits alimentaires** : « La valeur ajoutée créée dans notre agriculture est faible, nous n'utilisons pas assez de solutions innovantes. Nous exportons trop de matières premières au lieu d'y ajouter de la valeur ici même en Estonie. Outre les menaces climatiques, nous devons également nous préparer à une éventuelle réduction des subventions de la politique agricole commune de l'Union européenne à l'avenir. C'est pourquoi nous nous engageons résolument à **garantir des conditions de concurrence équitables pour nos agriculteurs**. Notre réponse à ces défis est **l'innovation et l'éducation** ». Le ministre a ajouté que, en coopération avec d'autres ministères, de nouveaux marchés d'exportation seront ouverts pour les producteurs alimentaires estoniens et que le développement des produits sera soutenu.

Le ministre a également insisté sur la **dépendance des chaînes d'approvisionnement internationales qui affecte les fondements de la production** notamment les intrants (engrais et produits phytosanitaires), les aliments pour animaux, la technologie et le matériel de sélection.

Le ministre Terras a déclaré que, ces dernières années, de nombreux investissements dans la sécurité de l'approvisionnement ont été réalisés pour se préparer aux crises : « Par conséquent, mon objectif d'atténuer ces risques est d'atteindre un **niveau d'autosuffisance d'au moins 80 % dans les principaux secteurs alimentaires**. »

Enfin, le ministre a rappelé l'un des principaux **défis** auxquels ont été confrontés les producteurs alimentaires estoniens cette année : **la PPA (abattage de 27 000 porcs dans l'élevage d'Ekseko et restrictions des mouvements pour plus de 50 000 animaux)**. Le Gouvernement a décidé d'un plan à long terme pour sortir de la crise avec un budget de 35 M€ pour restaurer le potentiel de production.

➤ Le secteur agricole estonien emprunte 2,4 fois plus que l'année dernière

Les données de la Banque centrale montrent que **les prêts accordés aux secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche au cours des huit premiers mois de 2025 ont totalisé 212,4 M€, soit 2,4 fois plus qu'à la même période l'année dernière et l'un des chiffres les plus élevés jamais enregistrés**.

Cette hausse est due à la fois à des **transactions majeures ponctuelles dans les secteurs forestier et laitier** et à une croissance plus large de l'activité **d'investissement par les professionnels pour renforcer leurs capacités et de leur efficacité**.

➤ Pour lutter contre la peste porcine, l'État achète jusqu'à 500 000 conserves de sangliers

L'État a organisé un **appel d'offres ciblé pour l'achat de sangliers en conserve dans le but de lutter contre la propagation de la peste porcine africaine (PPA)**. 500 000 boîtes de conserve de sanglier de 240 grammes seront commandées aux gagnants pour un montant de **1,67 M€**.

La mesure d'achat de sangliers en conserve contribue à lutter contre la PPA, car elle donne aux chasseurs une motivation supplémentaire pour chasser les sangliers.

Selon le ministre des Affaires régionales et de l'Agriculture, le contrôle de la population de sangliers contribuera à **réduire la propagation de la peste porcine africaine et la propagation de la maladie dans les élevages de porcs domestiques**. « Il était nécessaire de trouver rapidement une utilisation à la viande de sanglier pour éviter un gaspillage de viande précieuse. L'achat de conserves a créé un débouché certain pour cela », a-t-il déclaré.

Les gagnants de l'appel d'offre doivent préparer les conserves d'ici la fin de la saison de chasse, c'est-à-dire en février 2026.

➤ **Visite du commissaire européen à la pêche et aux océans, Costas Kadi**

Fin septembre, à l'invitation d'Hendrik Terras, **le commissaire européen à la pêche et aux océans s'est rendu en Estonie**. Il a rencontré des représentants d'entreprises et d'organisations du secteur de la pêche, ainsi que des scientifiques du secteur de la pêche.

Les principaux sujets de la réunion avec le ministre ont été la **capacité maximale de pêche de la flotte de pêche** dont la Commission souhaite la réduction (alors que le ministre estime que les stocks halieutiques sont protégés par les quotas de pêche), **les fluctuations interannuelles des quotas de pêche** (que le Ministre souhaite limiter), **la simplification et l'insuffisance de financement de la politique commune de la pêche** de l'Union dans le cadre du futur CFP et la **forte pression des cormorans et des phoques gris sur les ressources halieutiques**.

➤ **La Chambre d'agriculture et du commerce défend la sécurité alimentaire européenne**

La Chambre de l'agriculture et du commerce (EPKK) a participé à une manifestation à Strasbourg pour **protester contre les propositions de la Commission européenne concernant le nouveau budget de l'UE et la réforme de la Politique agricole commune (PAC)**. L'organisation avertit que ces changements menacent l'avenir de l'agriculture européenne, de la production alimentaire et de la vie rurale.

L'EPKK souligne que l'agriculture n'est **pas seulement un secteur économique, mais aussi un pilier de la sécurité nationale et alimentaire**. Elle s'oppose à la création d'un « superfonds » unique remplaçant la structure actuelle à deux piliers de la PAC, estimant qu'il s'agirait d'un danger pour la cohésion européenne et l'égalité des conditions de concurrence.

Les agriculteurs estoniens appellent à maintenir une PAC forte, indépendante et suffisamment financée, capable de soutenir les producteurs actifs et de garantir la sécurité alimentaire de l'ensemble de l'Europe.

➤ **Situation sur le marché**

Selon l'Institut des recherches et du développement rural METK, le troisième trimestre 2025 confirme une **stabilisation des prix sur le marché agricole** : les produits laitiers, le beurre et le bœuf conservent des niveaux élevés, les œufs et les pommes de terre poursuivent leur progression, tandis que le porc et les céréales se replient légèrement.

Dans le secteur laitier, les prix ont continué d'augmenter en g. a. avec une hausse de 19 % pour le lait cru et de 9 % pour le lait de consommation entre le premier trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025. Le prix du beurre s'est maintenu à un niveau élevé : après une hausse trimestrielle de 2 %, il reste 18 % plus cher qu'à la même période en 2024.

Le secteur du bœuf a connu une progression marquée au premier semestre 2025, suivie d'un ralentissement. Après une hausse de 28 % au deuxième trimestre, les prix ont encore augmenté de 9 % au troisième trimestre, atteignant un pic de 5,46 € le kilo en juillet avant de redescendre légèrement. Sur un an, le prix du bœuf classé a quasiment été multiplié par 1,5.

La filière porcine reste sous pression : le prix des carcasses de porc a reculé à 1 940 € la tonne, soit environ 5 % de moins qu'un an plus tôt, tandis que les coûts d'alimentation demeurent élevés. L'orge fourragère a légèrement augmenté sur un an (de 165 à 167 € la tonne), mais a connu une petite baisse de 2 % sur le trimestre.

Les prix des œufs sont en légère progression, notamment pour les œufs de poules élevées au sol (+11 % sur un an et +5 % sur le trimestre), tandis que les autres catégories ont peu évolué.

Le prix des pommes de terre destinées à la revente et à l'industrie a nettement grimpé, passant de 0,26 € à 0,35 € le kilo entre janvier et septembre 2025, soit une hausse de 35 %.

➤ La production de tourbe fragilisée par de fortes pluies

Les fortes pluies de 2025 ont fortement perturbé la production de tourbe. Selon le ministère du Climat, les précipitations ont dépassé de 153 % la normale en juin, maintenant les sols trop humides pour permettre une exploitation normale. Résultat, **la production annuelle de tourbe devrait chuter d'environ 30 %, passant de 0,9 à 0,63 Mt**. Les projections climatiques prévoient d'ici la fin du siècle une hausse moyenne de 19 % des précipitations, et jusqu'à 38 % en mai, obligeant le secteur à repenser ses méthodes, notamment en redirigeant l'eau ou en décalant la production vers l'automne.

La tourbe estonienne, principalement destinée à l'exportation horticole, trouve surtout preneur en Chine, aux Pays-Bas, en Espagne, aux États-Unis et en Lettonie.

Lettonie :

➤ Réforme avicole : entre éthique et économie

Actuellement, environ 2,5 M de poules pondeuses, soit 70% du total, sont élevées en cage (type « 3 » dans la classification européenne). Cependant l'initiative qui vise à interdire l'élevage en cage bénéficie d'un soutien de plus en plus large de l'opinion publique (selon un sondage réalisé en 2024, 54% des Lettons sont favorables ou plutôt favorables à la fin de l'élevage en cage), sensible au bien-être animal, mais aussi au sein du Parlement.

Plusieurs députés ont donc proposé un amendement à la loi sur la protection des animaux **visant à interdire l'élevage de poules pondeuses en cage en 2030**.

Le ministère de l'Agriculture s'y oppose et estime que le coût de transition vers un élevage hors-cage atteindrait au moins 150 M€, ce qui impliquera une **hausse des prix des œufs**. Le texte est en cours d'examen au sein de la commission parlementaire chargée des questions économiques, agricoles et environnementales.

➤ Un accord de principe sur le budget de l'Etat pour l'année 2026

La coalition gouvernementale est parvenue à un accord de principe sur le budget de l'Etat pour l'année 2026 et a soutenu la proposition de l'Union des verts et des paysans (ZZS) de **diminuer la TVA sur certains produits alimentaires de base, comme le pain, le lait, les œufs et la viande de volaille, de 21% à 12%, sur la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027**.

Les organisations professionnelles agricoles se félicitent de la décision du gouvernement, mais estiment que le taux réduit de la TVA doit être appliqué également aux autres viandes traditionnellement consommées en Lettonie - porcine et bovine, ainsi que les viandes ovine et caprine.

Dans le même temps, le Conseil de coopération des organisations professionnelles agricoles (LOSP) avertit que si le budget 2026 n'inclut pas un soutien annuel à l'aide à l'assurance, aux intérêts sur les prêts et à l'élevage, les agriculteurs manifesteront à Riga, car **de nombreuses exploitations risquent de ne pas survivre sans ce financement**. Le LOSP, qui regroupe plus de 50 organisations agricoles à travers le pays, appelle les autorités à maintenir ces aides vitales pour la survie du secteur.

➤ 4,2 M€ d'aides européennes pour les agriculteurs touchés par les intempéries

Face aux conditions météorologiques extrêmes de 2025 (gelées printanières, pluies et inondations prolongées), la **Commission européenne** a accordé **4,2 M€ d'aides d'urgence** à la Lettonie, sur demande du **ministère de l'Agriculture**. L'aide sera versée **d'ici avril 2026** pour compenser les pertes de récolte et soutenir les exploitations menacées. Le gouvernement letton avait déjà **déclaré l'état d'urgence agricole** en août 2025 sur tout le territoire, en réponse à des précipitations **dépassant jusqu'à 68 % les normales saisonnières** dans certaines régions. Le ministère alerte sur les **risques de faillite** : les agriculteurs peinent à honorer leurs **engagements financiers et contractuels** dans un contexte de production fortement perturbée.

➤ La taxe sur la tourbe et le bois non transformé augmente à partir de 2027

À partir de 2027, la Lettonie fera passer la taxe sur les ressources naturelles (TRN) pour la tourbe de 0,7 € à 3,5 € par tonne, et introduira une TRN de 75 € par mètre cube pour le bois brut exporté hors UE, montant augmenté à 115 € en 2028.

Le gouvernement justifie ces mesures par l'impact du secteur de la tourbe sur les émissions de gaz à effet de serre (10,7 % du total national) et souhaite inciter l'industrie du bois à produire davantage de produits à valeur ajoutée. L'augmentation des taxes vise également à soutenir la neutralité climatique et la réorganisation durable des filières forestières et tourbières.

➤ **Une société néerlandaise deviendra le plus grand propriétaire forestier privé du pays**

Ingka Investments a conclu un accord avec Sodra, la plus grande association de propriétaires forestiers de Suède, pour l'achat de 135 000 ha de terres en Lettonie et de 18 000 ha en Estonie. L'accord s'élève à 720 M€. Il s'agit de la plus grande acquisition de terres forestières de l'histoire de la Lettonie. À l'issue de la transaction, **Ingka Investments sera propriétaire d'environ 230 000 ha de forêts lettones.** L'opération reste soumise à l'approbation des autorités.

Le PDG d'Ingka Investments a déclaré que la société souhaitait contribuer à l'économie de la région et préserver des forêts saines pour les 100 prochaines années, tout en contribuant à l'approvisionnement et à la durabilité des activités d'IKEA.

Le groupe Ingka est présent dans 31 pays et représente environ 90 % des ventes totales au détail d'IKEA. Le groupe est détenu par une fondation caritative, qui veille à ce que tous les bénéfices puissent être réinvestis pour le développement ultérieur plutôt que d'être versés sous forme de dividendes à des actionnaires privés.

Ingka Investments possède jusqu'à présent 110 000 ha de terres en Lettonie et le chiffre d'affaires de la société au cours de l'exercice 2025 a atteint 11,9 M€. L'entreprise a planté plus de 2,5 M de plants au cours de l'année, ce qui, combiné à la régénération naturelle, a permis une augmentation nette totale de plus de 250 000 m³ de bois.

Lituanie :

➤ **Un nouveau ministre de l'Agriculture**

Le 25 septembre, après approbation par le Parlement du XXe programme de gouvernement et la prestation de serment du Conseil des ministres, **Andrius Palionis a pris ses fonctions de ministre de l'Agriculture.**

A. Palionis est **diplômé de la Faculté d'économie de l'Université de Vilnius.** Il a récemment occupé le poste de **vice-ministre de l'Agriculture** où il était notamment chargé de la politique de soutien de l'Union européenne, des mesures de régulation des marchés, du développement rural, de la production agricole et de la gestion des aliments, de la promotion de l'entrepreneuriat, des soins vétérinaires, de la sécurité alimentaire, et du bien-être animal.

Il a été **membre du Parlement de 2012 à 2024 et ministre de l'Agriculture de 2019 à 2020.**

➤ **30 M€ pour les investissements dans les entreprises de la bioéconomie**

Dans le cadre du Plan stratégique national pour l'agriculture et le développement rural 2023-2027, 30 M€ ont été alloués pour la mesure d'intervention « Investissements dans les entreprises de la bioéconomie ». **Le montant de l'aide au projet a été augmenté jusqu'à 10 M€ de la valeur des coûts éligibles.**

L'intensité d'aide maximale a été portée à **30 % des coûts éligibles pour les grandes entreprises** (contre 20 % auparavant).

Pour les **PME**, le montant de l'aide est compris entre **20% et 50% des coûts éligibles.**

➤ **Conférence « Our Baltic » : le ministère de l'agriculture souhaite que les décisions de gestion soient fondées sur la science et que les crédits de la PCP soient à la hauteur des enjeux**

La conférence sur la mer Baltique « Our Baltic » organisée par la Commission européenne (CE) à Stockholm le 30 septembre a eu pour objet de **trouver des solutions à la situation tendue en mer Baltique**, qui a un **impact significatif sur les pêcheurs** et les communautés côtières.

Les participants à la conférence ont discuté de **l'état critique des écosystèmes et des stocks de poissons**, des **activités destructrices de la Russie et de la pêche non durable** qui sape les efforts des États membres de l'UE et des pêcheurs pour conserver les ressources de la mer Baltique, de la nécessité d'une **meilleure coordination entre les différents pays** et de la conciliation de leurs intérêts.

Les représentants du Ministère de l'agriculture ont souligné **l'importance de la science** dans l'élaboration de la politique de la pêche, ainsi que le renforcement de la coopération avec l'Université de Klaipėda et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM). Il est nécessaire de renforcer la science sur laquelle se fondent les décisions de gestion des pêches, de poursuivre la transition vers une approche écosystémique pour évaluer l'état des ressources marines.

Il est de plus très important de **garantir un financement suffisant de l'UE après 2027**. « *La pêche durable peut et doit faire partie de l'avenir de la mer Baltique. Le plus important, c'est le réalisme des décisions prises, qui ne peut être réalisé qu'en écoutant l'avis de toutes les parties intéressées, en premier lieu les pêcheurs eux-mêmes* », maintient le Ministère de l'agriculture dans cette position.

« *Lors de l'élaboration de mesures pour la restauration de la mer Baltique et de la fixation de possibilités de pêche annuelles, nous devons écouter l'opinion des pêcheurs. La pêche durable dans la mer Baltique peut et doit être restaurée, et la profession de pêcheur doit avoir un avenir* », a déclaré le commissaire européen à la pêche et aux océans, Costas Kadis.

République tchèque :

➤ Bilan de la production et du commerce agricole en 2024

Selon le Ministère de l'Agriculture, la **valeur de la production agricole a diminué de 2,7 % en 2024** par rapport à 2023, pour s'établir à **7 Mds€ (soit 172 Mds CZK)**. Cette baisse fait suite à un recul encore plus marqué de **7,8 % en 2023**.

En revanche, le **chiffre d'affaires global du secteur agricole a progressé de 10,9 %**, atteignant environ **29,4 Mds€ (soit 722 Mds CZK)**.

Balance commerciale et emploi :

- Le **déficit de la balance commerciale agricole s'est aggravé de 18,5 %**, atteignant **46,1 Mds CZK (1,9 Md€)**.
- Le pays reste cependant **autosuffisant** pour plusieurs productions majeures : **bœuf, lait, maïs, céréales et sucre**.
 - À noter : la **production de sucre a atteint un niveau record**, en hausse de **9,1 %** par rapport à 2023.
- L'**emploi agricole a reculé de 6 %**, avec **89 700 personnes** travaillant dans le secteur en 2024.

Élevage : une croissance régulière :

- La **valeur de la production animale a atteint 2,87 Mds€ (soit 70,5 Mds CZK)**.
- La **production de viande porcine a augmenté de 6,9 %** par rapport à 2023.
- Le **cheptel avicole a bondi de 17,8 %**, atteignant **25,9 millions de têtes**.

Production végétale en recul :

- La **valeur de la production végétale est passée de 94,3 Mds à 89,4 Mds CZK entre 2023 et 2024**.
- Les **stocks finaux de céréales ont chuté de 15,1 %**, atteignant environ **1,17 million de tonnes**.
 - Cela s'explique notamment par une **réduction de 5 % des surfaces de blé cultivées**.
 - L'**autosuffisance en céréales a légèrement baissé**, passant à **162,8 % (-1,8 point)**.
- La **production de fruits a fortement reculé de 42 %**, atteignant **165 300 tonnes**, en raison d'un épisode de **gel printanier sévère**.

Prix agricoles en baisse :

En moyenne annuelle, les **prix à la production agricole ont diminué de 5,9 %** par rapport à 2023. Les **produits végétaux** ont connu une baisse de **9,1 %** et les **produits d'origine animale** de **1,5 %**.

Selon le Ministère de l'agriculture, les **prévisions pour 2025 sont peu encourageantes**, avec une baisse anticipée de **6,3 % de la production agricole totale**, principalement liée à une **forte diminution de 13,2 % de la production végétale**.

➤ **Avancées notables dans le secteur bio**

La Tchéquie se classe 11^{ème} à l'échelle mondiale et 7^{ème} **au niveau de l'UE** pour la proportion de surfaces biologiques. La part des terres cultivées en agriculture biologique représente 17,5 % de la superficie totale des terres agricoles, soit 618 000 ha exploités par 5 702 fermes.

L'objectif gouvernemental d'ici 2030 est d'atteindre 25 % des terres consacrées à l'agriculture biologique.

La part des aliments biologiques dans la consommation totale d'aliments et de boissons s'élève actuellement à 1,59 %, comme en Pologne, ce qui reste inférieur à la moyenne européenne (> 6 % en France).

À partir de 2026, les cantines scolaires accueillant plus de 180 élèves devront obligatoirement proposer 2 % d'aliments biologiques. À partir de 2028, cet effort sera porté à 5 %.

➤ **Estimation de la récolte**

Selon les estimations de l'Office des statistiques, la récolte des céréales de base est estimée en 2025 à 7,66 Mt, en hausse de 12,7% par rapport à l'année précédente et de 5% par rapport à la moyenne sur cinq ans.

La production de colza a augmenté de 8,4% pour atteindre 1,03 Mt.

La récolte de pommes de terre a été la plus importante depuis 2011, avec 729 000 t récoltées, soit une hausse de 11,2 % par rapport à 2024, grâce à l'augmentation de 6,3 % de la superficie plantée, qui atteint désormais 24 000 ha, et par un rendement à l'hectare plus élevé.

La récolte de pavot s'élève cette année à 31 000 t (+14,7 %) par rapport à l'année dernière, celle de soja à 84 000 t (+14,6%) et le tournesol semences a augmenté de 40,3 % à 58 000 t.

En revanche, la récolte de betteraves sucrières a diminué de 18,7 % à 3,73 Mt en lien avec une baisse de 19,1 % de la superficie ensemencée (53 000 ha).

➤ **Les agriculteurs demandent de simplifier l'emploi des travailleurs étrangers et de réglementer les importations**

Les agriculteurs et les producteurs alimentaires appellent le nouveau gouvernement à la **simplification du recrutement des travailleurs étrangers**, à un projet de loi sur le droit de préemption sur les terres agricoles et à la non-imposition des paiements directs et compensatoires.

Les agriculteurs ont proposé une trentaine de mesures pour le prochain gouvernement, par exemple, l'exemption de l'agriculture des paiements dans le cadre du système ETS2 de l'UE, la réduction de la bureaucratie d'au moins 30 %, la réglementation des importations ainsi que la protection de la production nationale et un soutien plus fort à l'alimentation locale et régionale dans la restauration publique.

Selon le président de la Chambre agricole, l'État impose constamment aux agriculteurs de nouvelles obligations, qui changent souvent à la dernière minute et menacent la sécurité alimentaire du pays. La situation défavorable dans le secteur se traduit par une délocalisation progressive de la production à l'étranger, un déficit commercial concernant les échanges agricoles et agroalimentaires, une faible valeur ajoutée dans l'agriculture tchèque (39% de la moyenne de l'UE) et une faible production par hectare de terres agricoles, à 64 % de la moyenne de l'UE.

➤ **Les aides directes PAC pour 2025**

Les montants des aides directes sont convertis selon le taux de change de la Banque centrale européenne au 30 septembre 2025, soit 24,335 CZK/EUR.

Au total, les agriculteurs recevront en 2025 plus de 20 Md CZK (~814 M€) au titre du 1^{er} pilier de la PAC dont 6,2 Mds CZK (~0,25 Md€) pour l'aide de base au revenu pour un développement durable (BISS), 4,6 Mds (~0,2 Md€) pour le paiement redistributif prévu pour les 150 premiers hectares d'exploitation et 3 Mds CZK (~0,12 Md€) pour les aides liées à la production.

Près de 87 M CZK (~3,5 M€) sont prévus pour les agriculteurs disposant d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et 170 M CZK (~ 6,9M€) pour les jeunes agriculteurs. Enfin, 6 Mds CZK (~0,24 Mds€) sont alloués pour soutenir les pratiques bénéfiques pour l'environnement, le climat et la durabilité.

Type d'aide	Montant en euro par hectare/tête /unité
Aide de base au revenu(BISS)	72,32
Paielement pour les petits agriculteurs	282,88
Aide redistributive complémentaire aux revenus pour la durabilité	141,75
Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs	97,75
Eco-régime Montant unitaire de base	64,86
Eco-régime Montant unitaire - bonus	720,00
Nouveaux éléments du paysage	432,00
Maintenance des éléments du paysage	1 572,27
Gestion durable des nutriments	8,30
Rotation des cultures dans les bandes	390,00
AIDES COUPLÉES (CIS) :	
Aides couplées pour le houblon	613,77
Aides couplées pour la betterave à sucre	285,00
Aides couplées pour les fruits à forte intensité de travail (prune, pêche, fraise, framboise,)	392,90
Aides couplées pour les fruits à très forte intensité de travail (pomme, abricot, poire, cerise)	638,63
Aides couplées pour les légumes à forte intensité de travail	212,24
Aides couplées pour les légumes à très forte intensité de travail	511,00
Aides couplées pour les pommes de terre riches en amidon	494,6
Aides couplées pour les cultures protéagineuses	59,56
Aides couplées pour brebis-Chèvres	23,96
Aides couplées pour vaches laitières	145,50
Aides couplées pour veaux pour production de viande	134,40

Slovaquie :

➤ Nouvelle loi sur l'usage des terres : une menace pour la propriété privée ?

Le ministre de l'Agriculture **Richard Takáč** a relancé une proposition controversée de loi sur le **Registre de l'usage des terres**. Des experts mettent en garde contre une mesure qui pourrait semer le chaos dans les campagnes, provoquer des conflits entre agriculteurs et affaiblir la protection du droit de propriété.

Selon la nouvelle législation, **l'inscription au registre aura priorité sur tout autre document**, y compris sur les données du cadastre foncier. En pratique, cela signifie que **les subventions agricoles seront versées à celui qui s'enregistre le premier sur ce nouveau registre**, indépendamment de son titre de propriété réel. L'ancien conseiller du ministre **Martin Ondráš**, prévient que la loi pourrait **« légaliser d'éventuelles fraudes »** et favoriser les personnes influentes capables de s'enregistrer rapidement, même sans droit légitime. Pour l'ancien président de la commission parlementaire de l'Agriculture, cette réforme rappelle **« la collectivisation de 1949 »**, lorsque l'État avait subordonné la propriété privée à l'usage collectif des terres.

Les critiques affirment que la loi **viole la protection constitutionnelle du droit de propriété**, impose **le recours obligatoire à un avocat** pour les demandes d'inscription et surtout, **prive les propriétaires de leur droit à la défense** : les recours ne sont possibles que pendant 60 jours. Passé ce délai, les subventions et l'usage de la terre reviendront au premier inscrit.

➤ **Augmentation constante des prix des aliments**

Selon les données du Bureau statistique, en août 2025, les prix à la consommation étaient supérieurs de **4,2 %** par rapport à août 2024. Pour les aliments et boissons non alcoolisées, l'augmentation était de **3,9 %** en glissement annuel.

Parmi les catégories alimentaires qui ont le plus augmenté : huiles et graisses, lait, fromage, œufs et fruits. En revanche, les prix de la viande et des légumes ont parfois baissé ou stagné.

Le Gouvernement a pris certaines mesures pour limiter l'impact sur les consommateurs, notamment en réduisant le taux de TVA sur les produits de base (de 10 % à 5 %). Toutefois, malgré cette réduction, les prix continuent d'augmenter pour de nombreux produits.

La Banque nationale prévoit que le taux d'inflation global (prix à la consommation) sera en moyenne autour de **4,3 % en 2025**, en hausse par rapport à 2024.

➤ **Le déficit agroalimentaire s'aggrave**

Alors que les importations de produits agroalimentaires ont augmenté au cours du premier semestre 2025, les exportations n'ont connu qu'une légère hausse, ce qui aggrave davantage la tendance négative de la balance commerciale.

Le solde commercial extérieur pour les produits agricoles et alimentaires a été de nouveau négatif entre janvier et juin 2025, atteignant **- 1,6 Md €**. Comparé à l'année précédente, le déficit a augmenté de 9,1 %.

En comparaison annuelle : le déficit s'est accru de 83,3 % pour les produits végétaux, de 124,7 % pour les graisses et huiles. En revanche, le déficit s'est réduit de 6 % pour les produits animaux, et de 14,8 % pour les aliments, boissons et tabac.

Janvier – Juin 2025	
Importations	Exportations
Le total des importations agroalimentaires s'élève à 4,21 Mds €, soit une hausse de 5,4 % par rapport à 2024.	Les exportations agroalimentaires se sont élevées à 2,55 Mds €, en hausse de 3,1 % sur un an.
Une baisse a été enregistrée pour les produits animaux de 1,5 %.	Une baisse des exportations de produits végétaux de 16,2 %.
Hausse des importations :	Hausse des exportations :
+ 6,9 % pour les produits végétaux,	+ 3,9 % pour les produits animaux,
+ 71,3 % pour les graisses et huiles,	+ 17,3 % pour les graisses et huiles,
+ 2,7 % pour les aliments, boissons et tabac.	+ 12,8 % pour les aliments, boissons et tabac.

La Chambre agricole slovaque (SPPK) s'inquiète de la dégradation de la situation sur les marchés et alerte qu'avec les nouvelles négociations commerciales entre la Commission européenne et des pays tiers comme ceux du Mercosur, la Thaïlande, l'Australie ou le Mexique, il y a un risque de recomposition des marchés, ce qui pourrait nuire aux agriculteurs slovaques, aux industries alimentaires, mais aussi aux consommateurs.

➤ **Les grandes entreprises agroalimentaires sous tension : entre croissance des revenus et marges en recul**

2024 a été une année contrastée pour les grandes entreprises agroalimentaires : croissance d'environ 10 % du chiffre d'affaires, mais bénéfices nets en baisse d'un cinquième.

Certaines entreprises (sucrierie : Považský cukor, industrie de la viande : Domäsko et EU Poultry) ont particulièrement souffert, notamment à cause de la chute des prix des matières premières ou de l'augmentation des coûts.

Le solde du commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires en Slovaquie est négatif : - 2,7 Mds € en 2024.

Le secteur de la boulangerie slovaque dispose d'une capacité de production importante — suffisante pour couvrir presque la totalité des besoins — mais l'industrie utilise moins de 50 %

de cette capacité. Une part croissante des produits de boulangerie sont importés (≈ 55 000 tonnes).

Le secteur de l'alimentation locale est souvent moins subventionné en Slovaquie que dans ses voisins, ce qui alourdit les coûts et limite la compétitivité.

Dans le top 50 des producteurs alimentaires slovaques, on compte :

- 11 entreprises laitières ou de produits laitiers
- 7 producteurs de viande ou produits carnés
- 5 entreprises de boulangerie et aussi 5 producteurs de bière ou de malt.

➤ **La production nationale du sucre reste autosuffisante malgré la pression des prix**

En 2025, la production de betteraves sucrières en Slovaquie est en hausse de 5 à 7 % grâce à une météo favorable.

Malgré une baisse de 18 % des surfaces cultivées, le pays devrait rester autosuffisant avec une production attendue de 165 000 à 170 000 t de sucre.

Les producteurs sont inquiets des prix en chute libre (≈30 €/t), influencés selon eux par la surproduction européenne et des importations bon marché d'Ukraine, rendant la production moins rentable.

Le prix du sucre brut sur les marchés a augmenté (environ 600 €/t), ce qui est positif pour l'industrie, mais les consommateurs pourraient voir les prix grimper en magasin, dans un contexte incertain.

➤ **Le secteur laitier se redresse après l'épidémie de fièvre aphteuse**

Malgré l'épidémie de fièvre aphteuse, qui a entraîné cette année l'abattage de plus de **4 000 vaches laitières**, le secteur laitier slovaque fait preuve de **résilience et augmente sa productivité**. La production totale de lait a diminué de **8 300 t**, mais dès l'été 2025, les producteurs nationaux produisaient déjà plus de lait que sur la même période l'année précédente. L'Association des producteurs laitiers primaires (SZPM) confirme que cette amélioration résulte d'une augmentation continue de la productivité, qui a augmenté de **60 % au cours des 20 dernières années**, malgré une diminution de près de moitié du nombre de vaches laitières.

Les **prix d'achat du lait** s'élèvent actuellement à **494,9 €/t**, légèrement en dessous de la moyenne de l'UE (**528,6 €/t**).

Le secteur laitier slovaque maintient une position stable sur le marché national, et la part des produits étrangers ne devrait pas augmenter. Grâce aux investissements et à la hausse de productivité, les producteurs nationaux ont la possibilité de préserver leur rentabilité et de développer le secteur laitier dans les années à venir.

➤ **L'élevage ovin redémarre : une décennie de déclin stoppée grâce à un soutien record de 17,2 M€**

Pour la première fois depuis dix ans, le nombre de moutons en Slovaquie est en hausse. Le ministère de l'Agriculture confirme une augmentation de plus de **10 500 têtes**, portant le cheptel national à **294 000 moutons**.

En 2025, les éleveurs d'ovins et de caprins bénéficieront d'un **soutien financier record de 17,2 M€**. Le gouvernement prévoit également d'investir dans la transformation à la ferme, le développement de nouveaux pâturages et la valorisation de 400 000 ha de terres non exploitées, et tout cela dans l'objectif de renforcer l'autosuffisance alimentaire du pays et soutenir l'agriculture à long terme.

Pologne :

➤ Les 3 priorités gouvernementales dans le secteur agricole

Le gouvernement a présenté 58 priorités pour définir les orientations de ses actions dans 4 grands domaines : la sécurité, un État efficace, l'économie et la numérisation. Cela inclut 3 priorités agricoles majeures :

- **Protection des fonctions de production rurale** : garantir que l'activité agricole puisse se dérouler sans entrave, en adaptant les lois pour **réduire les conflits avec les propriétés voisines** et en excluant la responsabilité pour certains bruits liés aux travaux agricoles.
- **Renforcement de la position des agriculteurs actifs** : mettre en place des critères précis pour vérifier l'activité réelle des agriculteurs et **limiter les paiements aux seuls exploitants professionnels**.
- **Protection des terres agricoles polonaises** : **prolonger la suspension de la vente des terres agricoles appartenant à l'État** pour assurer leur gestion stable via la location, protégeant ainsi les intérêts des agriculteurs locaux.

➤ Bilan des 90 premiers jours du ministre de l'Agriculture

Le ministre de l'Agriculture, Stefan Krajewski, a résumé ses trois premiers mois en fonction. Il a souligné l'importance du dialogue avec les agriculteurs, la tenue de 90 réunions sur le terrain ainsi qu'une **réponse rapide face aux crises**, comme la rupture des digues dans la région de Żuławy.

Il a annoncé l'entrée en vigueur de la loi sur l'Agriculteur Actif à partir du 15 mars 2026, ainsi que la poursuite du **soutien à la production animale – 418 M€** (1,8 Mds PLN) ont déjà été versés aux éleveurs de volailles et de porcs et **27,9 M€** supplémentaires (120 M PLN) sont en préparation.

Il a mis en avant le succès des **négociations avec la Chine, qui permettront le retour de la volaille polonaise sur le marché chinois**. Le ministre a également annoncé une **simplification des procédures** dans les institutions agricoles, ainsi que des démarches actives pour **obtenir davantage de fonds du budget de la PAC pour la période 2028–2034**. M. Krajewski a insisté sur le fait que son objectif principal était de soutenir efficacement les agriculteurs et de développer les zones rurales.

Il a souligné l'importance des **actions de déréglementation et de simplification administrative**, afin que les institutions agricoles servent en priorité les agriculteurs et non la bureaucratie. Cela concernera notamment l'Agence pour la Restructuration et la Modernisation de l'Agriculture (ARiMR), le Centre National de Soutien à l'Agriculture (KOWR), la Caisse d'Assurance Sociale Agricole (KRUS) et les centres de conseil agricole. Le ministre a réaffirmé sa volonté de **garantir une utilisation efficace des fonds européens** en faveur du développement de l'agriculture, des campagnes et du secteur agroalimentaire.

➤ Une nouvelle nomination au Cabinet du ministre et des changements de cadres dans les institutions agricoles

Le 23 octobre 2025 le Premier ministre Donald Tusk a nommé la députée de la Plateforme civique Mme Małgorzata Gromadzka au poste de secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Juriste diplômée de l'Université Maria Curie-Skłodowska de Lublin, engagée de longue date dans le soutien au secteur agricole, elle dirige avec son mari une exploitation agricole biologique et participe activement à la vie associative, notamment comme vice-présidente de l'Association des femmes au foyer rurales.

Le ministre de l'Agriculture poursuit les changements de cadres engagés depuis juillet, après avoir remplacé les directeurs de sept départements au sein du ministère et avoir renouvelé la direction de plusieurs instituts techniques agricoles, il continue désormais avec quatre unités relevant directement du ministère. Le 22 octobre il a remis les actes de nomination aux nouveaux chefs de l'Inspection générale vétérinaire (GIW) et de la Caisse d'assurance sociale agricole (KRUS), de l'Inspection générale de la qualité commerciale des produits agricoles et alimentaires (IJHARS), et de l'Inspection de la protection des végétaux et des semences (PIORIN).

Les nouveaux responsables sont des employés expérimentés issus de ces institutions, notamment :

- M. Paweł Meyer – Chef des services vétérinaires – GIW
- M. Tomasz Ślusarczyk – KRUS.
- Mme Magdalena Makowska – IJHARS
- Mme Dorota Bocheńska – PIORIN

Ces changements, comme on le mentionne le site Internet du ministère, visent à renforcer la protection de l'agriculture polonaise et à garantir la qualité élevée des produits agricoles et alimentaires.

➤ **Accord UE-Ukraine : le Pologne maintient son embargo sur certains produits**

Le 29 octobre 2025, le nouvel accord commercial UE-Ukraine est entré en vigueur. La Pologne s'y était initialement opposée, craignant un impact sur son agriculture, mais elle a finalement donné son accord.

Le pays **maintient toutefois un embargo sur le blé, le maïs, le colza et le tournesol**, tandis que la Commission européenne souligne que l'accord assure une meilleure prévisibilité du commerce au sein de l'UE.

➤ **Scandale foncier : deux ex-ministres du PiS suspendus après une vente suspecte de terres publiques**

L'ancien ministre polonais de l'Agriculture **Robert Telus** et son adjoint **Rafał Romanowski** ont été **suspendus du parti Droit et Justice (PiS)** après des révélations sur la **vente présumée irrégulière d'un terrain stratégique de 160 ha** appartenant à une agence agricole d'État.

Selon la presse, le terrain, situé sur le tracé prévu d'une **future ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Varsovie au hub central CPK**, aurait été vendu en 2023 à **Piotr Wielgomas**, dirigeant du groupe **Dawtona**, pour **22,8 M PLN (5,34 M€)**, alors que sa valeur pourrait atteindre **400 M PLN (93,64 M€)**.

L'Ancien ministre Telus affirme n'avoir **aucune connaissance de la transaction**, tandis que le gouvernement actuel **tente de récupérer le terrain et a saisi le parquet**. Le **chef du PiS, Jarosław Kaczyński**, a ordonné la **suspension** des deux responsables **jusqu'à la clarification de l'affaire**.

➤ **La Pologne défend un cadre financier fort et stable pour les agriculteurs européens**

Le ministre polonais de l'Agriculture, Stefan Krajewski, a rencontré à Luxembourg ses homologues d'Allemagne, de Chypre et des Pays-Bas pour discuter de l'avenir de la PAC et des futurs cadres financiers pluriannuels.

La Pologne réaffirme son soutien à une **PAC intégrée et correctement financée, garantissant la stabilité des revenus des agriculteurs et la sécurité alimentaire**. Elle insiste sur la **simplicité des règles**, la **réduction des charges administratives** et la **flexibilité** des États membres dans la mise en œuvre des instruments de soutien à la transition durable. Parallèlement, Varsovie souhaite **renforcer la coopération vétérinaire** et maintenir un dialogue constructif avec ses partenaires européens pour préparer la présidence de Chypre en 2026.

➤ **Quotas de pêche attribués à la Pologne pour l'année 2026**

La Pologne accueille favorablement les résultats du Conseil AGRIFISH, au cours duquel ont été arrêtés les quotas de pêche pour la mer Baltique en 2026.

Lors des délibérations, la délégation polonaise, conduite par M. Jacek Czerniak, secrétaire d'État, a souligné l'importance d'appuyer les décisions sur des données scientifiques solides et de maintenir un équilibre entre la protection des ressources halieutiques et les intérêts socio-économiques du secteur de la pêche.

Grâce à des négociations constructives, la Pologne a obtenu une augmentation significative du quota de sprat de 45 % par rapport à 2025, ce qui constitue un succès majeur pour les pêcheurs polonais.

- Les quotas de pêche pour la Pologne en mer Baltique pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

- **Cabillaud (zones 22–24) :** 31 tonnes (sans changement)
- **Cabillaud (zones 25–32) :** 113 tonnes (sans changement)
- **Hareng (zones 22–24) :** 103 tonnes (sans changement)

- **Hareng (zones 25–29, à l'exclusion du golfe de Riga) :** 24 033 tonnes (+15 %)
- **Plie (zones 22–32) :** 1 645 tonnes (-3 %)
- **Saumon (zones 22–31) :** 1 605 spécimens (-27 %)
- **Sprat (zones 22–32) :** 59 300 tonnes (+45 %).

Les captures de **cabillaud** et de **saumon** dans certaines zones seront uniquement autorisées en tant que **prises accessoires**, conformément aux dispositions relatives à la durabilité et à la protection des ressources marines.

➤ Plan de soutien aux agriculteurs

Le ministre de l'Agriculture annonce un **important plan de soutien aux agriculteurs face à la baisse des prix et aux dégâts causés par des anomalies climatiques**.

- un crédit de fonctionnement à taux préférentiel (1%) sera disponible dès le 1er octobre via plusieurs banques partenaires avec un budget initial de 163,87 M€ (700 M PLN).

- des aides financières d'environ 174,35 M€ (745 M PLN) seront allouées aux agriculteurs victimes des gelées printanières, des fortes pluies et des inondations, avec des montants variables selon l'ampleur des pertes. Ce dispositif vise à soutenir la filière agricole polonaise dans un contexte difficile :

- 46,8 M€ (200 M PLN) pour les agriculteurs, arboriculteurs et maraîchers ayant subi des pertes dues aux gelées printanières.
- 15,2 M€ (65 M PLN) pour soutenir les agriculteurs de la région de Żuławy, victimes d'inondations et de fortes pluies, avec une aide pouvant atteindre 3000 zlotys par hectare.
- 112,37 M€ (480 M PLN) pour les autres agriculteurs touchés par des phénomènes météorologiques extrêmes, avec un soutien entre 1000 et 3000 zlotys selon l'ampleur des pertes, sous condition que les dommages soient supérieurs à 30 % de la production annuelle moyenne.

➤ Face à la baisse des prix, les petits agriculteurs ouvrent leurs champs au public

Ces dernières semaines, les producteurs de légumes, particulièrement de petites et moyennes exploitations, sont confrontés à une crise provoquée par la **baisse des prix d'achat**, la surproduction et la domination des grandes chaînes de distribution.

La culture et la récolte des légumes ne sont plus rentables. De nombreux centres de collecte proposent des prix allant de 30 à 40 groszy (soit environ 7 à 9 centimes d'euro) par kilo de poivron, et certains refusent même complètement de réceptionner les produits. Le marché est saturé. En conséquence, de nombreux agriculteurs ont décidé de distribuer leurs légumes gratuitement ou s'organisent avec succès via des réseaux sociaux en invitant les gens à venir eux-mêmes récolter les légumes directement à la ferme, moyennant une petite contribution.

➤ Mise à jour du Plan Cadre d'Actions pour l'Alimentation et l'Agriculture Biologique

Le Plan Cadre d'Actions pour l'Alimentation et l'Agriculture Biologique s'inscrit dans le cadre du Pacte Vert européen et vise à développer fortement l'agriculture biologique dans le pays.

La Pologne s'est fixée l'objectif d'atteindre au moins 7 % de terres agricoles en production biologique d'ici 2030, doublant ainsi la surface actuelle.

Le plan couvre toute la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur, avec un soutien particulier aux petits et moyens exploitants, des investissements, la promotion des produits bio et une meilleure organisation du secteur.

➤ Montants des aides directes prévues pour 2025

La banque centrale européenne a publié le 30 septembre 2025 le taux de change PLN/EUR qui s'appliquera aux paiements directs pour 2025 : **1 EUR = 4,2698 PLN** (l'an dernier 4,2788 PLN).

Dans le cas des paiements destinés aux petites exploitations, la **loi sur le Plan stratégique pour la Politique Agricole Commune 2023–2027** a fixé un **montant d'aide forfaitaire** de **225 EUR/ha**. L'équivalent en zlotys, calculé selon le taux de change mentionné, est de **960,70 PLN**.

Type d'aide	2024 Montant en EUR	2025 Montant en EUR
Droit au paiement de base	99,66/ha	114,45 /ha
Paie ment pour les jeunes agriculteurs	52,9 / ha	58,14 /ha
Paie ment redistributif	34,8 / ha	41,42 /ha
Aides couplées pour jeunes bovins	66,07 /tête	75,52 /tête
Aides couplées pour bovins laitiers	84,53 / tête	96,62 /tête
Aides couplées pour ovins	22,56 / tête	25,80 /tête
Aides couplées pour caprins	9,86 / tête	11,27 /tête
Aides couplées pour les légumineuses (semences)	163,78 / ha	206,08 /ha
Aides couplées pour les plantes fourragères	88,72 / ha	100,75 /ha
Aides couplées pour le houblon	209,03 / ha	436,76 /ha
Aides couplées pour la fécule de pommes de terre	326,07 / ha	370,26 /ha
Aides couplées pour les betteraves sucrières	258,51 /ha	300,74 /ha
Aides couplées pour les tomates	432,63 / ha	491,21 /ha
Aides couplées pour fraises	238,06 / ha	350,38 /ha
Aides couplées pour le lin	89,09 /ha	127,10 /ha
Aides couplées pour le chanvre	25,84 /ha	39,56 /ha
Aides couplées pour le tabac - Virginia	0,519 /ha	0,52 /ha
Aides couplées pour le tabac - autres	0,519 /ha	0,52 /ha
Paie ment de base complémentaire	12,83/ha	13,10 /ha

Montants pour les éco-régimes surfaciques

Type d'aide :		Taux 2024	Taux proposé pour 2025
		EUR /ha	EUR /ha
Agriculture du carbone et gestion des nutriments	Utilisation extensive de prairies permanentes avec du bétail	89,11	102,06
	Cultures dérobées d'hiver ou semis intercalaires	89,11	102,06
	Élaboration et suivi d'un plan de fertilisation - variante de base	17,82	20,42
	Elaboration et suivi d'un plan de fertilisation - variante avec chaulage	53,46	61,25
	Structure de culture diversifiée	46,03	54,59
	Mélange de fumier sur des terres arables dans les 12 heures suivant son épandage	35,64	40,83
	Application d'engrais naturels liquides par des méthodes autres que les éclaboussures	53,46	61,25
	Systèmes de culture simplifiés	51,25	61,25
	Mélanger la paille avec de la terre	27,76	20,42
Zones avec des plantes mellifères		183,32	218,05
Production végétale intégrée :		167,26	
	Arboriculture		277,72
	Fruits rouges		250,41
	Cultures agricoles		118,29

	Cultures maraîchères		250,41
Culture biologique :		61,38	
	Produits microbiologiques de protection des plantes		72,80
	Produits microbiologiques fertilisants		20,42
Rétention d'eau sur les prairies permanentes		50,09	57,39
Terres exclues de la production :		86,39	102,47
	Matériel semencier de catégorie élite – céréales		24,30
	Matériel semencier de catégorie élite - Légumineuses :		39,40
	Matériel semencier de catégorie élite – pommes de terres		101,94

Autres tarifs

Les montants des paiements dans le cadre de l'éco-régime « Bien-être animal » seront définis ultérieurement (comme ce fut le cas en 2023 et 2024).

Actualités sanitaires

Lituanie :

➤ Peste porcine africaine

Le 28 octobre les Services vétérinaires ont confirmé un cas de la maladie dans une ferme de la région de Vilnius. En raison des risques de propagation près de 19 000 porcs ont été abattus.

Slovaquie :

➤ Myxomatose : alerte sur les populations de lièvres dans l'ouest du pays

La myxomatose a été confirmée chez des lièvres des champs dans les districts de Dunajská Streda et Trnava, dans l'ouest du pays. Cette maladie virale hautement contagieuse menace gravement les populations de lièvres.

La maladie se transmet par des insectes hématophages, par contact direct ou via des environnements contaminés. Elle provoque des symptômes graves tels que léthargie, gonflement autour des yeux, du nez et de la bouche, et entraîne une mortalité pouvant atteindre 80 à 90 %. Une coordination entre chasseurs, vétérinaires et population est nécessaire pour protéger la biodiversité et la santé des lièvres.

➤ Grippe aviaire (IAHP) confirmée

Le virus de la grippe aviaire a été confirmé dans une ferme avicole du village de Liesek, dans la région d'Orava, élargissant ainsi la zone initialement touchée dans le sud-ouest du pays. Toutes les volailles et les œufs de l'exploitation seront éliminés.

Des mesures strictes ont été mises en place : une zone de surveillance de 10 km interdit marchés, expositions et événements avicoles, tandis qu'une zone de restriction de 3 km autour de Liesek, Čimhová et Brezovica interdit tout mouvement d'animaux.

Pologne :

➤ Grippe aviaire (IAHP) : un nouvel épisode de la maladie – 12 foyers détectés

Au 28 octobre, les services vétérinaires confirment 12 foyers, le dernier détecté le 23 octobre dans la région de Varmie Mazurie dans une ferme commerciale détenant 14 505 dindes.

➤ **Maladie de Newcastle: 54 foyers en 2025**

La situation s'aggrave au cours des dernières semaines dans les fermes commerciales : au 27 octobre, 54 foyers sont identifiés dans le pays. Le dernier a été détecté dans une ferme commerciale avec 32 319 poulets de chair dans la région de Cujavie - Poméranie.

➤ **Peste porcine africaine: 18 foyers confirmés en élevage, 2902 cas en faune sauvage en 2025**

Les services vétérinaires confirment 18 foyers en élevage : le dernier identifié chez un porc dans une petite ferme dans la région de Poméranie Occidentale. Au 28 octobre, 2902 cas ont été identifiés en faune sauvage.

➤ **Fièvre catarrhale ovine : 11 foyers en 2025**

Le dernier cas est confirmé dans un élevage bovin le 15 octobre, dans la région de Lubusz à l'Ouest du pays.

➤ **Rage : 18 cas recensés en 2025**

Depuis le début de l'année, 18 cas de rage ont été détectés dans la zone est du pays. Le dernier cas a été recensé le 23 octobre chez un renard mort dans la région des Basses Carpates.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Ronan VENETZ, Chef du Service économique régional de Varsovie
Rédaction : François VIEL, Bozena BOCHENEK

Avec la participation des SE de la zone.

Abonnez-vous : bozena.bochenek@dgtresor.gouv.fr